

01-Convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) – Rue de la Métairie

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) – Rue de la Métairie pour un montant de 1000 Euros HT

02-Assistance à la mise en conformité règlementaire pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention avec la SAUR avec

Tranche ferme – Accompagnement et conseil pour la réalisation

de la carte de zonage des besoins en eau :

2 383 €

Tranche ferme – Etat des lieux de la conformité de la couverture incendie

1 116 €

Tranche optionnelle : Propositions d'améliorations et d'aménagements

4 235 €

03-Subvention exceptionnelle Association mini ferme pédagogique

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur Le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'Association mini-ferme pédagogique d'un montant de 50 Euros

04- Achat de la parcelle AB 637 située Rue de la métairie

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle AB 637 située Rue de la Métairie d'une surface de 44 ca à l'euro symbolique

05-Tarifs des salles municipales

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de maintenir les tarifs suivants

	2026	2026
1 Habitants de la Commune	Week-End	Journée
Salle Saint Georges	264€	184€
Salle Saint Georges + cuisine	361€	264€
Salle du Dragon	171€	148€
Salle de l'Ecole des Garçons		129€
2 Extérieurs Commune		
Salle Saint Georges	499€	346€
Salle Saint Georges + cuisine	618€	482€
Salle du Dragon	312€	269€
Salle de l'Ecole des Garçons		176€
3.Location Horaire		
Activité communales	15€	
Activités Hors Commune	25€	
+ Forfait nettoyage	60€	

06-Tarifs des concessions au cimetière communal

Le Conseil municipal, A l'unanimité,

Décide de maintenir les tarifs suivants :

	2026
Concession temporaire 5 ans	93€
Concession 30 ans	324€
Concession 50 ans	541€

Le Conseil municipal, à l'unanimité
Décide de maintenir les tarifs suivants

	2026
Concession 30 ans	695€
Concession 15 ans	350€
Concession 5 ans	118€
Dépôt supplémentaire d'urne	57€
Dépôt supplémentaire d'urne	57€

09-Tarifs des photocopies

Le conseil municipal, à l'unanimité
Décide de maintenir les tarifs suivants
Particuliers

- A4 en noir et blanc : 0.15 Euros
- A4 en couleur : 0.50 Euros
- A3 en noir et blanc : 0.30 Euros
- A3 en couleur : 1.00 Euros
- Recto-verso N et B A4 : 0.30 Euros
- Recto-verso couleur A4 : 1.00 Euros
- Recto-verso N et B A3 : 0.60 Euros
- Recto-verso couleur A3 : 2.00 Euros

Associations, dont le siège social est sur la commune, et devront fournir le papier :

300 copies A4 NOIR ET BLANC par an et par association dont le siège social est sur la commune seront gratuites, puis les tarifs seront les suivants :

- A4 en noir et blanc : 0.05 Euros
- A4 en couleur : 0.50 Euros
- A3 en noir et blanc : 0.10 Euros
- A3 en couleur : 1.00 Euros
- Recto-verso N et B A4 : 0.10 Euros
- Recto-verso couleur A4 : 1.00 Euros
- Recto-verso N et B A3 : 0.20 Euros
- Recto-verso couleur A3 : 2.00 Euros

09-Attribution des chèques cadeaux aux agents

Le conseil municipal, à l'unanimité
Décide le renouvellement de l'attribution des chèques cadeaux aux agents à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :
- Chèque cadeau d'un montant de 50 Euros par agent.

10-Fixation des durées d'amortissement

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Fixe l'amortissement des subventions au compte 204 pour une période de 5 ans

11-Budget Principal – Correction sur exercices antérieurs – Rattrapage amortissement

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise le responsable du service de gestion comptable à débiter le compte 1068 et créditer le compte 2804131 pour un montant de 14 120.10 euros.

12-Budget Principal – Décision modificative n°2

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise la décision modificative N°2

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (041) : Réseaux de voirie	2 736,00	2031 (041) : Frais d'études	6 870,00
21538 (041) : Autres réseaux	6 870,00	2031 (041) : Frais d'études	2 736,00
	9 606,00		9 606,00

13-Budget Principal – Décision modificative n°3

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise la décision modificative N°3

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
215731 (21) - 59 : Matériel roulant	5 000,00
21578 (21) - 67 : Autre matériel technique	-5 000,00
	0,00

14 Décision modificative Budget communal n°4– Amortissement subvention d'Equipement

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise la décision modificative N°4

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-4 706,70
		2804131 (040) : Biens mobiliers, matériel e	4 706,70
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-4 706,70		
6811 (042) : Dot. aux amort. des immo. incorp	4 706,70		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

15 Dénomination du Panthéon Rue des Distilleries

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Autorise la dénomination du Panthéon « Panthéon Guy et Pierre COUILLAUD »

DECISIONS :

05/2025 : Renonciation aux Droits de Prémption Urbain

INFORMATION : Adhésion de la Ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif à EAU 17



Approuvée le 29 septembre 2025
Le Maire,
Jean GORIOUX